Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260702-ST02072026067-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE PLAINTEL**

| NOMBRE DE MEMBRES | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En exercice | Présents | Absents | Ayant donné procuration | Votants |
| 27 | 25 | 2 | 2 | 27 |

| DATE DE LA CONVOCATION |
|---|
| 25 juin 2026 |
| DATE D'AFFICHAGE |
| 25 juin 2026 |

*L'An deux mille vingt-six, et le deux juillet à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.*

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M. CARREE, M.H. BANNIER, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*

Absent(e)s excusé(e)s : *H. BELOEIL, M. MAUTRAY.*

Pouvoirs : *H. BELOEIL à Y. AUFFRET, M. MAUTRAY à L. FONTAINE.*

Secrétaire de séance : *C. BURLOT.*

## DELIBERATION N° 2026-067

## REGULARISATION D'EMPRISES RUE DU PARC DES SPORTS

Dans le cadre de la succession de M. Pierre DEMOY, il a été constaté que les parcelles A 2328 et 2329 sises Le Clos Liard, qui constituent une partie de la voirie communale et accueillent l'abri bus et le transformateur électrique de la rue du Parc des Sports, restaient appartenir à M. DEMOY et 11 autres titulaires.

Il convient donc de procéder à la régularisation de l'acquisition de ces emprises pour une surface totale de 140 m².

Le prix d'acquisition est fixé 0,70 € /m², conformément à la délibération n° 2020-102 du 11/12/2020, soit 98 € au total.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE*** l'acquisition des parcelles A 2328 et 2329 au prix de 98 € ;

***APPROUVE*** le classement de la parcelle A 2329 dans le domaine public communal ;

***AUTORISE*** le maire ou son représentant à signer l'acte rédigé par Maître DRUETTO, notaire à Plaintel.

AFFI CHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Chantal BURLOT,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR